

# Préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit

---

**Date proposée pour la séance de la commission :**

**mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 à 20 h 00,**

**bâtiment du Montoly 1, salle Léman**

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## PRÉAMBULE

On assiste depuis une vingtaine d'années à l'émergence de la nature en zone urbaine et à la reconnaissance que ville et nature ne sont pas inconciliables. Ce constat fait que les espaces publics se voient aujourd'hui dotés de fonctions autres que le simple objectif de loisirs/détente, notamment en jouant un rôle esthétique et économique en mettant en valeur l'espace bâti et biologique en ménageant des couloirs dans le but de sauvegarder les espèces menacées de la faune et de la flore indigènes. La diversité fonctionnelle des espaces publics génère un intérêt marqué de la part de l'ensemble de la population et ajoute un caractère social élevé.

Dans les aspects sociaux, outre la santé et le bien-être, les espaces publics ont un potentiel socioculturel du fait que ce sont des sites de rencontre, de communication et qu'ils favorisent par ce biais l'attachement au lieu, les relations de voisinage et les réseaux sociaux informels, particulièrement pour les personnes âgées. La construction paysagère et urbanistique des places permet l'échange intergénérationnel en offrant un centre d'intérêt commun ou chacun peut aussi retrouver des activités propres à son attrait personnel. En résumé, l'amélioration de la qualité de vie par des aménagements modernes et ludiques accroît l'attractivité des lieux autant pour les habitants directs qu'indirects renforçant ainsi l'image de notre ville.

La nature en ville remplit des services environnementaux primordiaux, le plus évident étant le captage de gaz carbonique et la production d'oxygène nécessaires à la respiration des animaux et des humains. De surcroît, la présence de massifs boisés permet également de réduire la pollution atmosphérique par absorption des polluants gazeux et filtration par les feuillages, ainsi que de tempérer le climat local (lutte contre les îlots de chaleur). Les espaces verts, quant à eux, contribuent à absorber l'eau de pluie, permettant ainsi de réduire le volume des eaux de ruissellement et de diminuer la pollution des eaux de surfaces. Ils permettent également de rafraîchir le climat local et ainsi d'atténuer les vagues de chaleur. Lorsque l'on densifie un secteur, la diminution de végétation implique la perte de ces services et malheureusement nous ne découvrons la valeur de ceux-ci que lorsqu'ils régressent. Aujourd'hui, la ville a plus que jamais besoin de la nature.

La petite faune et la flore doivent aussi bénéficier de ces aménagements pour assurer leurs fonctions vitales, notamment en permettant leurs déplacements. Par exemple, les oiseaux tout comme de nombreux insectes, ont besoin d'arbres pour pouvoir s'alimenter et construire leurs nids, ce qui engendre une répercussion positive sur la pollinisation floristique et l'ensemble de la biodiversité. Des aménagements proches de l'état naturel et diversifiés offrent des habitats de qualité à de nombreuses espèces et offrent en plus d'ajouter une fonction didactique auprès des plus jeunes.

Pour garantir et favoriser cette biodiversité, l'Exécutif a signé le Contrat corridor lac-pied du Jura, qui est un outil de mise en œuvre et de financement de mesures liées à cette thématique. Il fait partie des mesures propres à la thématique de l'environnement promues par le Grand-Genève et la Région de Nyon, validées dans le projet d'agglomération n° 2 (PA2). Ce document prévoit par le biais de la mesure 5 intitulée "Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit" de réaliser un plan de gestion différenciée des espaces verts de la Commune. Ce document cadre est validé par la Municipalité et il identifie des surfaces possédant un grand potentiel d'amélioration de la biodiversité. Après analyse des sites, le constat est que les places de Montoly (parcelle n° 91), Malagny (parcelle n° 594) et Riant-Coteau (DP 189) présentent aussi un déficit urbanistique. En raison de l'organisation de la Fête du Chêne projetée sur le site de Montoly, seul le réaménagement des deux autres places communales fait office du présent préavis.

## SITUATION ACTUELLE

La place de Malagny, communément dénommée "Place Blanche", et la place de Riant-Coteau se situent au sud du centre urbain de la Ville de Gland, proche de la Route Suisse (RC1). Leurs périmètres d'affluences font qu'elles sont accessibles par l'ensemble des habitants "sous-gare" à moins d'un quart d'heure de marche<sup>1</sup>, dont la majorité possède un temps de parcours inférieur à dix minutes. Les commerces se trouvent à proximité de la "Place Blanche", ce qui permet aussi aux clients de trouver un lieu de détente et d'amusement en complément de leur centre d'intérêt. Ces éléments font que le projet permet d'offrir à un grand nombre de personnes des lieux de convivialité et d'échange.

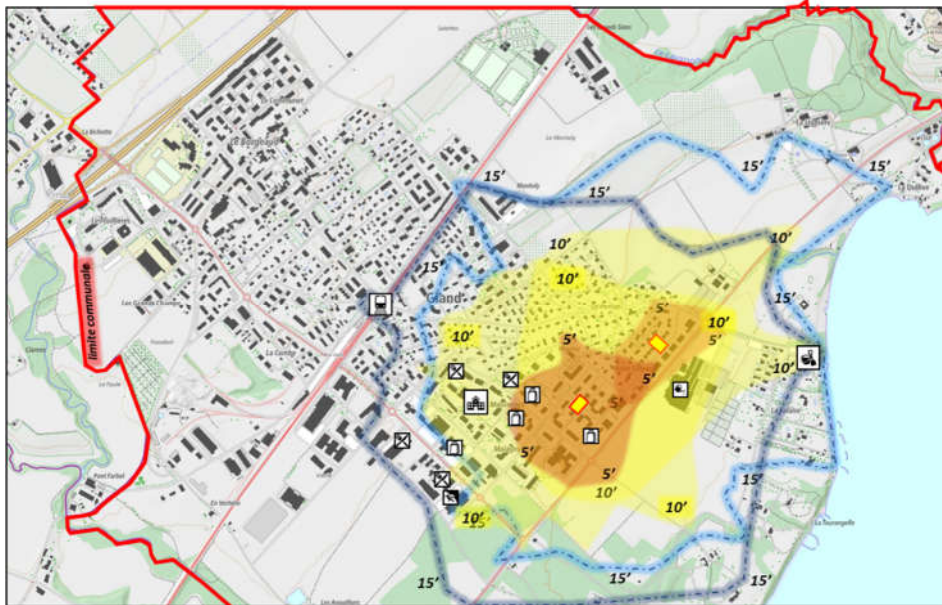


Figure 1 : Isochrones et centres d'intérêts (voir annexes)

D'un point de vue général, ces places sont aujourd'hui peu fréquentées et les aménagements y sont sommaires. Le manque d'assises et l'ombrage insuffisant renforcent leur délaissement, ne leur permettant pas de remplir correctement leur fonction première. En outre, les revêtements impénétrables ainsi que le manque de végétaux de ces deux places augmentent sensiblement la chaleur des lieux (îlot de chaleur).

- **Malagny (Place Blanche)**

La place de Malagny, d'une superficie de 1'103 m<sup>2</sup>, se situe sur la parcelle privée communale n° 594, au cœur du quartier résidentiel PPA « En Mauverney II » et date de 1997. Elle est isolée au milieu de parcelles privées, mais son accès est garanti par une servitude (02/2735) de passage public à pied et pour tous véhicules. Ce qui permet également aux services d'urgence (accès pompiers) d'accéder au cœur du quartier.



Figure 2 : situation et accès

<sup>1</sup> La vitesse de déplacement généralement admise pour les piétons est de 4 km/h.

Elle est composée d'une surface imperméable en pavés béton autobloquant et elle est agrémentée de quatre bancs et de quatre arbres, ce qui en fait une place très minérale. Ces aménagements sont disposés à grande distance ce qui ne permet pas les échanges et laisse un vaste espace libre au centre, rendant ainsi cette place austère, notamment lors des canicules estivales.

Depuis le début de cette législature, la fondation de l'Espérance y dispense une déchèterie mobile une fois par semaine. Une boîte à livre faisant partie du réseau culturel communal y est installée. Cependant, cet espace reste pauvre en activités de loisirs et de détente.

- **Riant-Coteau**

La place de Riant-Coteau, d'une superficie de 1'128 m<sup>2</sup>, fait partie intégrante du domaine public (DP 189) et se situe donc dans le périmètre de la zone 30 km/h. La fonction initiale de ce site est de permettre aux bus de réaliser leur temps de battement hors chaussée et de créer un stationnement en zone bleue pour le quartier "En Meydez". Deux arrêts de bus existent, mais seul l'arrêt en bord de chaussée est nécessaire à l'exploitation actuelle. Dès lors, la place d'accueil de la population est ceinturée par un aménagement routier important nuisant à son attractivité.

L'îlot central, réalisé en enrobé et en dalles en béton, se compose de quatre arbres, de bancs et d'une fontaine. Malgré ces aménagements, leur disposition symétrique éloignée du point d'eau font que cette place n'invite pas à la détente et ne permet pas la cohésion sociale voulue.



Figure 3 : place de Malagny « Place Blanche »



Figure 4 : place Riant-Coteau

## DESCRIPTIF DU PROJET

La conception du projet est basée sur l'accessibilité pour tous des lieux publics. Un point d'attention particulier aux attentes des personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux aînés représente le fil rouge dans le choix du mobilier et des matériaux. Dès lors, ce ne sont pas moins de vingt assises supplémentaires qui sont installées et parsemées dans l'espace permettant le contact intergénérationnel. Les bancs et chaises sont munis de main-courantes et des espaces libres permettront aux chaises roulantes de s'y installer aisément. Le revêtement est réalisé en gravier compacté jaune du Jura qui favorise l'infiltration de l'eau pluviale et permet également l'accueil des personnes à mobilité réduite .

Ces mobiliers sont complétés par des zones d'activités diverses permettant à la population de jouir des lieux. Des tables de ping-pong et une zone libre dévolue à la pétanque offrent des espaces de loisirs. Des points d'eau garantissent la sécurité des personnes par l'hydratation et la nature prend place par une végétalisation concrétisée par la plantation d'arbres majeurs et d'arbustes indigènes.

- **Malagny (Place Blanche)**

Au lieu de reprendre le parti pris orthogonal et très minéral de la place, les limites sont redessinées sous forme organique par une ceinture de végétation afin de créer un espace dans le périmètre disponible. Cette nouvelle "place dans la place" assume une forme plus arrondie et naturelle ainsi qu'un dimensionnement réduit afin de retrouver une échelle correspondant à celle du quartier et de ses habitants.

Les pavés du site sont maintenus uniquement sur une bande centrale afin de garantir l'accès pompier et de maintenir la déchèterie mobile. Le quatuor d'arbres majeurs est également conservé et laissé en forme libre pour offrir un ombrage suffisant sur la place. Ces éléments symétriques gardent trace de l'ancienne place et s'inscrivent en contraste avec la forme libre et douce de la nouvelle place. La ceinture de végétation se compose d'un tapis de prairie fleurie et de bulbes rythmant les saisons. Une quarantaine d'arbustes sont implantés ainsi que quatre arbres majeurs formant une protection visuelle et sonore pour la place. Deux zones de gazon sont également prévues permettant ainsi à la population de se prélasser.

Les boîtes à livres actuelles sont remplacées par une boîte à livre géante. Cette dernière fonctionnera sur le même principe. Cependant cette variante a pour avantage d'offrir une assise de lecture couverte et éclairée si besoin. Cette astuce est possible par l'intégration de panneaux solaires. Elle fera ainsi écho à celle proposée dans le secteur de la Pépinière (préavis municipal n° 73), tout comme le mobilier de style contemporain incluant des assises individuelles à l'ombre.



Figure 5 : situation actuelle et future

- **Place de Riant-Coteau**

Dans l'optique d'améliorer la sécurité de la place pour les piétons, une zone de rencontre (zone 20km/h) est créée, donnant ainsi la priorité à la mobilité douce sur l'ensemble du périmètre de la place. La circulation des véhicules est limitée volontairement par les aménagements irréguliers de la place et des plates-bandes arbustives occupant partiellement la périphérie du lieu. Ces dernières permettent également d'animer le cadre local, avec la floraison printanière de la prairie et les couleurs automnales des arbustes et renforcent le caractère piétonnier des lieux.

De cette manière, la place de Riant-Coteau passe d'un espace de circulation à un point de rencontre et de partage pour les habitants du quartier. Néanmoins, le stationnement y est maintenu à l'aide de grilles-gazon perméables et l'accès des containers à déchets reste possible pour le service de collecte.

L'intégration voulue de bacs potagers urbains à disposition des habitants du quartier dynamise la place par une activité sociale régulière et une petite production alimentaire et décorative. A cette occasion, les arbustes sélectionnés pour le pourtour de la placette comprennent diverses essences fruitières à disposition pour la cueillette gourmande de baies.

L'arrêt de bus est mis aux normes en vigueur par la réadaptation du quai et son abri sera modifié afin d'offrir un couvert aussi du côté de la place.



Figure 6 : situation actuelle et future

## PROGRAMME DE LÉGISLATURE

Ces travaux s'inscrivent dans quatre thèmes du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Les deux principaux sont « **pour honorer les générations à venir, le respect de leur environnement** » et « **pour réunir et grandir, des lieux publics et des espaces** ». Le premier est clairement identifié par la végétalisation du bâti (nature en ville) en répondant favorablement aux objectifs que s'est fixé la Municipalité dans le cadre du plan de gestion différenciée des espaces verts (PGDev) 2020 - 2025 en proposant de « nouveaux » lieux d'agrément sous l'angle des mesures suivantes :

- ✓ A6 Mise en place de prairie extensive;
- ✓ C2 Plantation d'arbres majeurs indigènes;
- ✓ C3 Plantation d'arbustes indigènes.

Le label "Cité de l'énergie" voit par ces projets l'atteinte de ses objectifs poursuivis dans le cadre de son programme sous l'angle des chapitres spécifiques suivants :

- ✓ Développement, planification urbaine et régionale (chap.1), mesure 114 (adaptation aux changements climatiques) : La végétation permet d'humidifier et de rafraîchir l'air, les aménagements semi-naturels contribuent ainsi à garder une certaine fraîcheur en ville;
- ✓ Approvisionnement et dépollution (chap.3), mesure 324 (approvisionnement en eau et gestion) : Les espaces aménagés permettent une gestion des eaux de pluie contribuant à la préservation des ressources (meilleure infiltration des sols);
- ✓ Mobilité (chap.4), mesure 431 (réseau piétonnier et espace public) : Un espace public attrayant encourage la circulation piétonnière et favorise donc le report modal.

Le second thème concrétise la transformation des lieux publics en espaces conviviaux et revisite le mobilier urbain dans le but d'améliorer leur attractivité et leur fréquentation intergénérationnelle.

Les deux thèmes secondaires, mais toutefois importants à relever, sont « **pour dynamiser, du sport et de la culture** » et « **travailler ensemble** ». L'un par les aspects sociaux du projet renforçant la cohésion sociale d'une ville jeune et multiculturelle. De plus, les aménagements tels que les tables de ping-pong ainsi que les zones "pétanques" invitent la population à bouger et les boîtes à livre marquent le réseau culturel. L'autre se concrétise par l'exécution de certains travaux par l'ensemble des groupes opérationnels du Service des infrastructures et de l'environnement (voirie, eau et espaces verts) augmentant la transversalité et le sentiment d'appartenance de chacun des collaborateurs au service et pas seulement à leur groupe respectif.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental) ont été pris en compte dans le cadre de ce projet.

- **Economique**

Les places de Malagny et de Riant-Coteau sont situées à proximité de commerces, ce qui permet aux clients de trouver un lieu de détente et d'amusement en complément de leur centre d'intérêt tout en permettant à la Commune de favoriser un développement économique dynamique et attractif.

La réalisation de certains travaux en interne, tel que l'aide aux travaux préparatoires, de plantation et d'ensemencement, permet d'économiser sur les ressources financières de la Commune en proposant des aménagements ayant un coût raisonnable.

- **Social**

Un cadre de vie séduisant accroît l'attractivité de la Commune et invite la population à s'attarder et à jouer. Ces "nouveaux" lieux d'agrément jouent donc un rôle social primordial dans les quartiers où ils deviennent des espaces de rencontre intergénérationnel renforçant ainsi la cohésion sociale.

La réalisation de certains travaux par les collaborateurs des groupes opérationnels du Service des infrastructures et de l'environnement augmente la transversalité des équipes et permet de valoriser le savoir-faire des équipes.

- **Environnemental**

Les espaces publics, lorsqu'ils sont gérés de manière adaptée, peuvent abriter de nombreuses espèces animales et végétales, dont des espèces menacées à l'échelle de la Suisse. Les aménagements proches de l'état naturel présentent donc un potentiel élevé de maintien et de développement de la biodiversité en milieu urbain, tout en permettant la découverte de la nature par les plus jeunes. En outre, la mise en place de surfaces perméables permet de limiter les situations de crues et désengorgent les canalisations. La plantation de nouveaux arbres régule la température ainsi que la pollution.

Les coûts pour l'arborisation et la végétalisation de ces deux places seront donc prélevés sur le fond de réserve "Développement durable" (voir partie "Amortissements"). En effet, la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes permet de favoriser la biodiversité en milieu urbain.

## PLANNING

Le réaménagement de ces deux places communales fera l'objet d'une enquête publique cet été. Dès lors, dans l'optique de la réalisation de ces aménagements une fois le résultat de l'enquête publique connu, le projet doit être avalisé par le Conseil communal par le biais du présent préavis de construction. Une fois cette validation obtenue, l'appel d'offre pour les prestations relatives à l'exécution sera rédigé et l'adjudication des travaux interviendra en novembre 2020. Les travaux auront quant à eux une durée approximative de 4 mois et débiteront dans le courant du mois de décembre 2020.

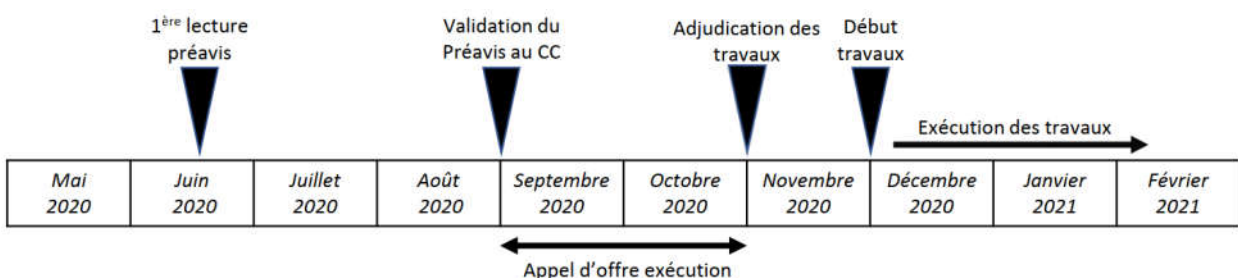


Figure 8: frise chronologique du projet

## COÛTS DES TRAVAUX

Le présent préavis concerne les phases 4 (appel d'offres) et 5 (réalisation) des prestations d'ingénieur définies par la norme SIA 103 ainsi que le coût des travaux basé sur une estimation sommaire (+/- 15%), établie par le bureau Forster-Paysage architecte paysagiste à Lausanne. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

- **Place de Malagny**

Travaux de génie civil	82'000.--
Mobiliers urbains	23'000.--
Arborisation et végétalisation	15'000.--
<b>Montant total intermédiaire</b>	<b>120'000.--</b>

- **Place de Riant-Coteau**

Travaux de génie civil	105'000.--
Mobiliers urbains	22'000.--
Arborisation et végétalisation	8'000.--
Arrêt de bus	40'000.--
<b>Montant total intermédiaire</b>	<b>175'000.--</b>

- **Synthèse des coûts**

Place de Malagny	120'000.--
Place de Riant-Coteau	175'000.--
Honoraires direction des travaux	27'000.--
Cadastration	6'000.--
Communication	7'000.--
Divers et imprévus (env. 10%)	35'000.--
<b>Montant total HT</b>	<b>370'000.--</b>
T.V.A. 7,7 % arrondi à	30'000.--
<b>Montant total TTC</b>	<b>400'000.--</b>



## FINANCEMENT

Le financement du projet pourrait être assuré, cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 400'000.- aux conditions les plus favorables.

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1%, nos charges financières pourraient s'élever à CHF 4'000.- par année.

Le tableau récapitulatif (joint en annexe VI) montre la situation financière de la Commune et permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

## AMORTISSEMENT

Le montant utilisé pour les travaux de génie civil de CHF 220'785. -- TTC sera amorti sur une période de trente ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Le montant utilisé pour les autres postes de dépenses, à savoir le mobilier urbain, l'arrêt de bus, l'arborisation et la végétalisation, déduction faite du travail effectué par le SIE, de CHF 179'215. -- TTC sera amorti sur une période de dix ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

La charge d'amortissement sera de CHF 25'281.-- pour une année complète.

Par ailleurs, la Municipalité propose d'amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 34'400. -- (soit CHF 32'000.-- + TVA, arrondi) dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 "Autres amortissements du patrimoine administratif".

La charge d'amortissement annuelle serait prioritairement débitée du compte 823.3329.00 les deux premières années, puis ensuite comptabilisée au débit du compte 230.3329.00 "Autres amortissements du patrimoine administratif" les années subséquentes.

## FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

## CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 400'000.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 34'400.- dans le fonds de réserve « Développement durable » (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif » ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 400'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

G. Cretegnny

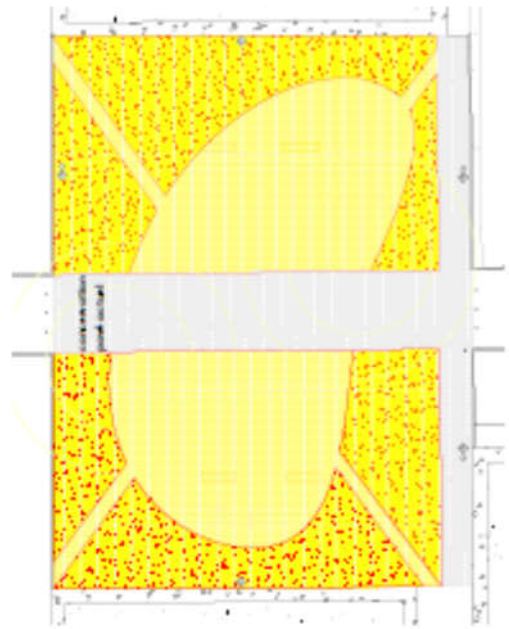
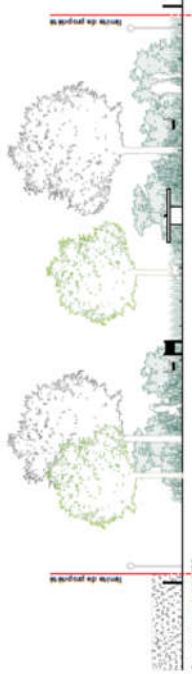
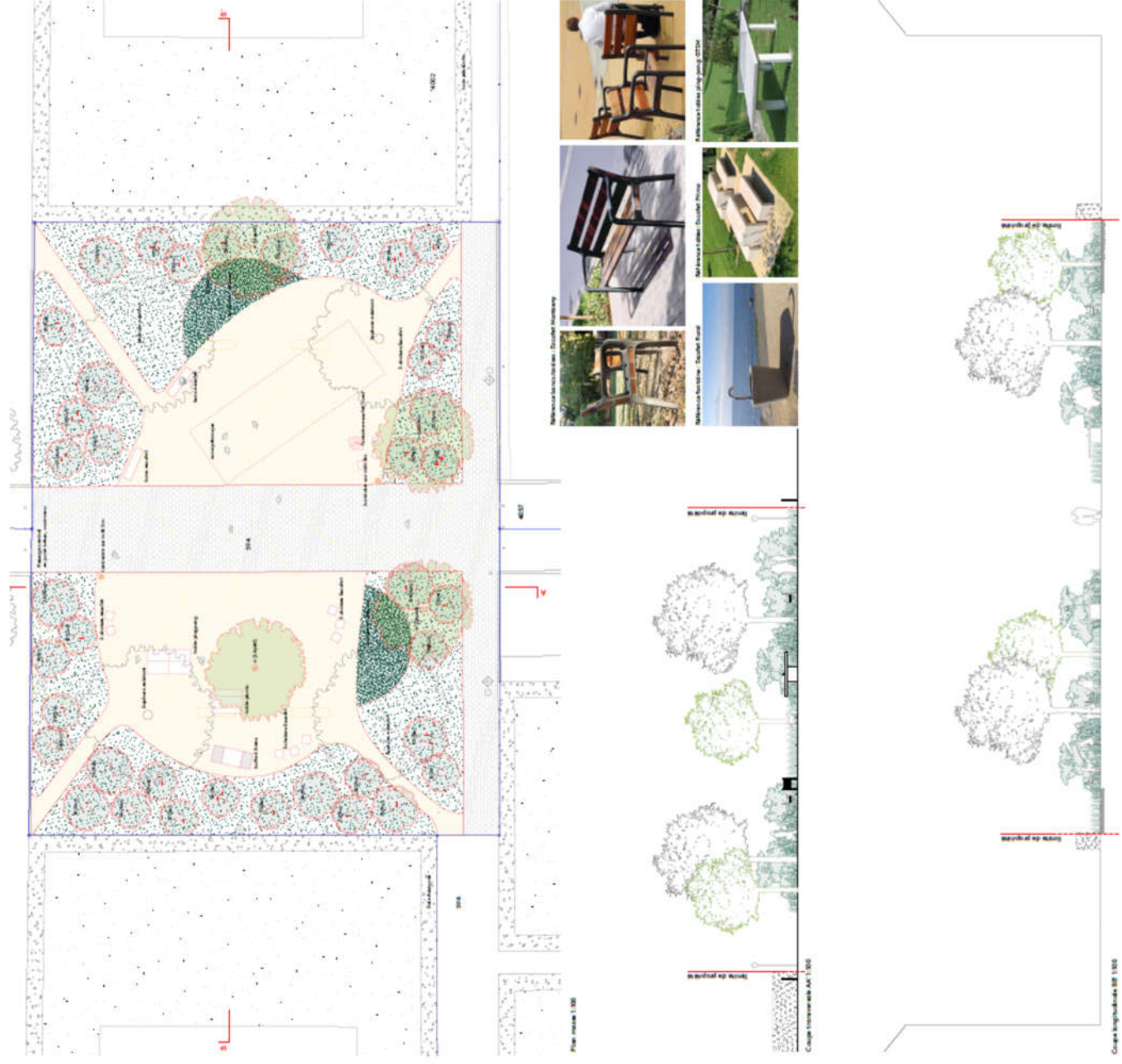


Le Secrétaire :

J. Niklaus

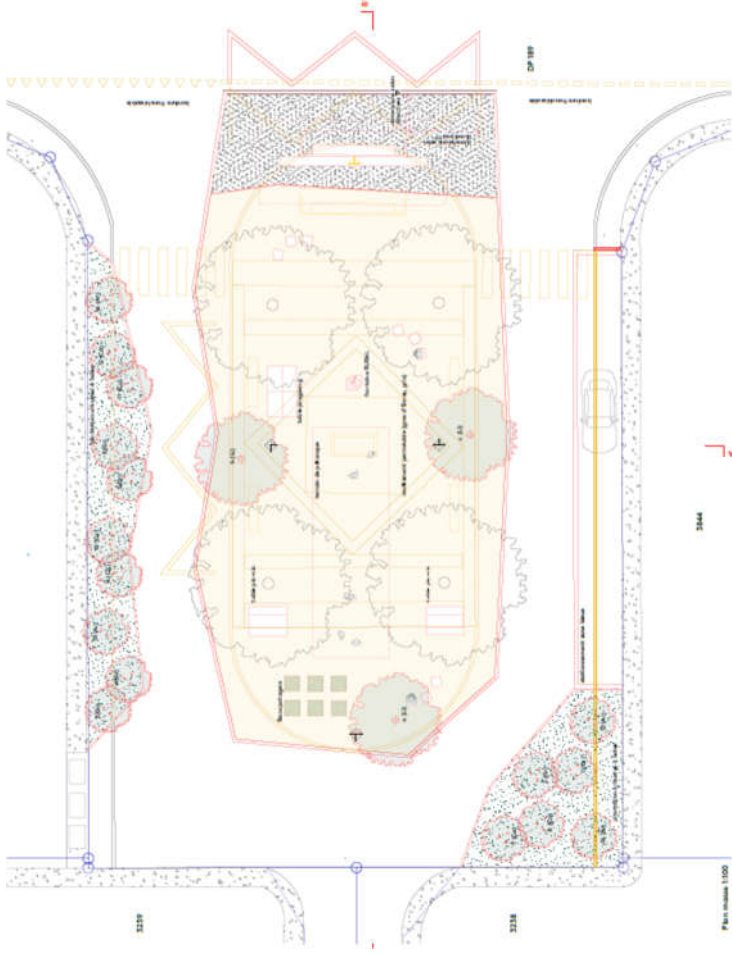
# ANNEXE I - Préavis n° 75 MALAGNY - AMÉNAGEMENTS

-  Arbres existants
-  Limite parcellaire
-  Arbres à planter
-  Gravier compacté
-  Prairie fleurie
-  Assise Escofet
-  Table picnic
-  Table ping-pong
-  Boîte à livres

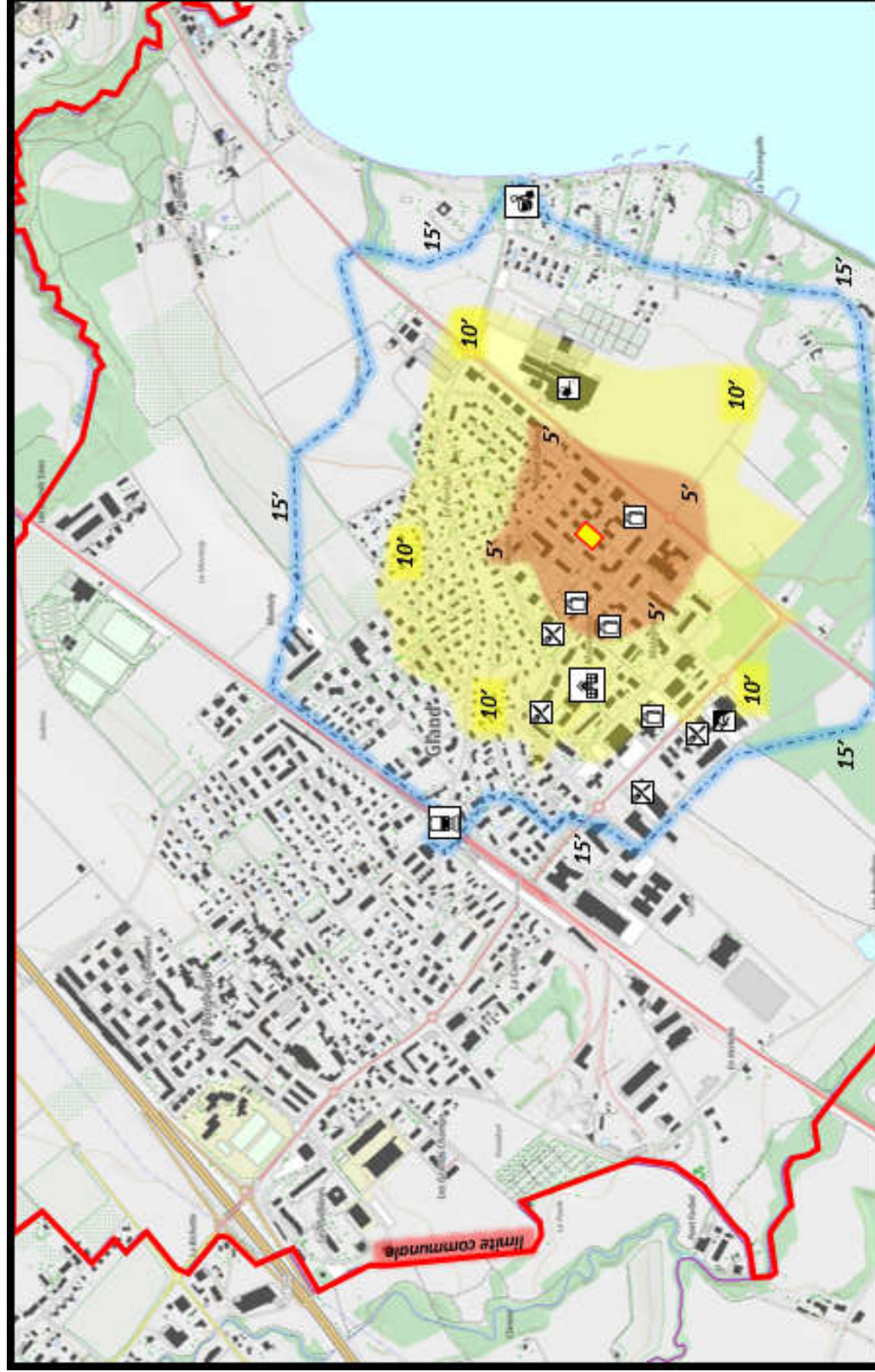


**ANNEXE II - Préavis n° 75**  
**RIANT-COTEAU – AMÉNAGEMENTS**

-  **Arbres existants**
-  **Limite parcellaire**
-  **Gravier compacté**
-  **Prairie fleurie**

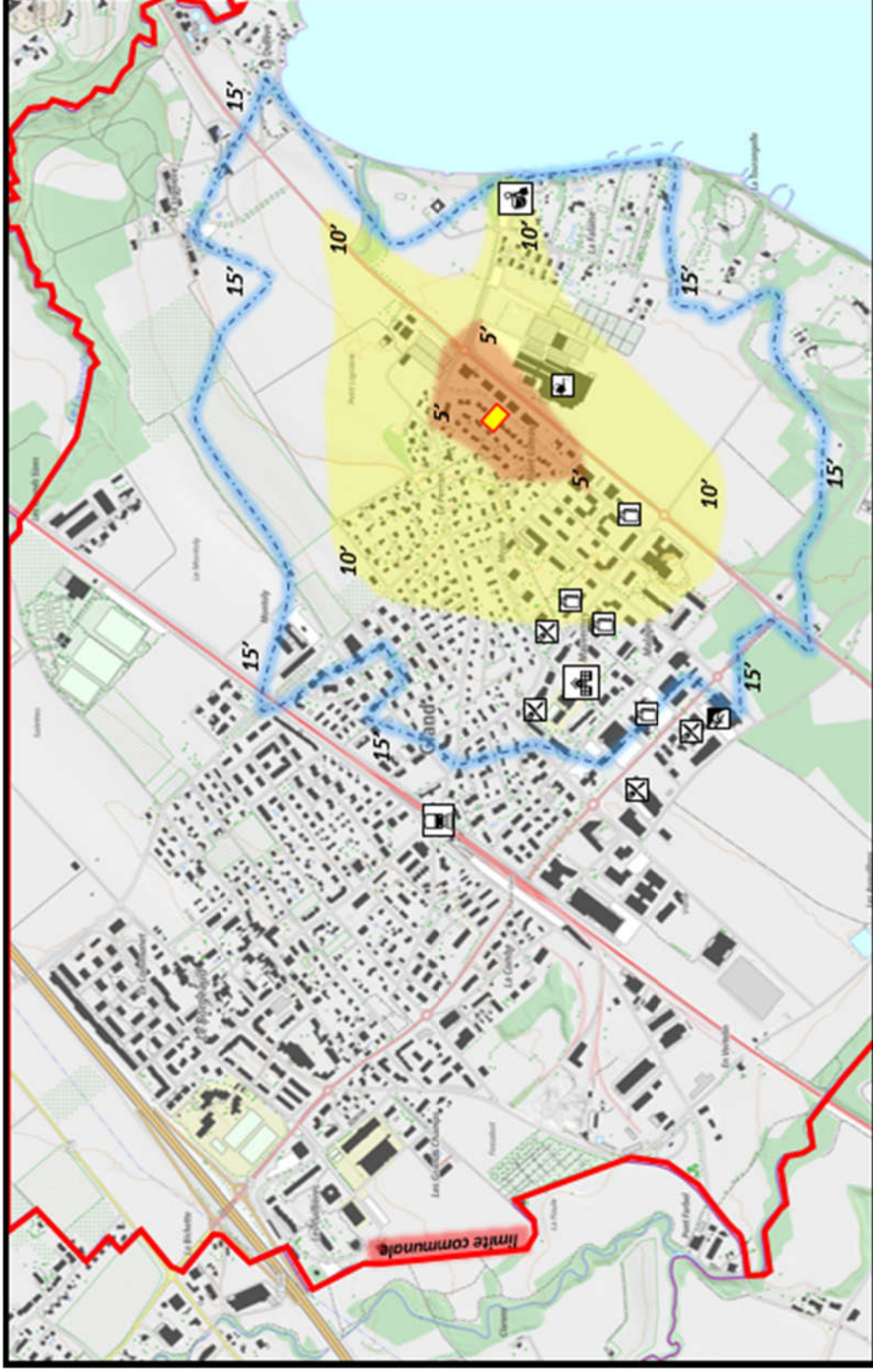


ANNEXE III - Préavis n° 75  
MALAGNY – ISOCHRONES



Temps de trajet pour se rendre à pied à la « Place Blanche »  
Isochrones 5', 10', 15' à pied (hyp : marche à 4 km/h ; valeur usuelle)

ANNEXE IV - Préavis n° 75  
RIANT-COTEAU – ISOCHRONES



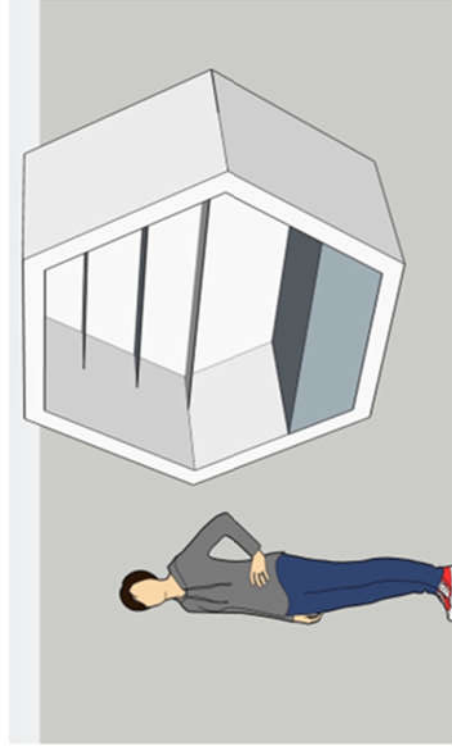
Temps de trajet pour se rendre à pied à la « Place de Riant-Coteau »  
Isochrones 5', 10', 15' à pied (hyp : marche à 4 km/h ; valeur usuelle)

## ANNEXE V - Préavis n° 75

### MOBILIERS



	Malagny		Riant-Coteau	
	Actuel	Futur	Actuel	Futur
Banc	4	2	4	9
Assises individuelles		11		2
Table de pique-nique		1		1
Fontaine		1	1	1
Table de ping pong		1		1



La boîte à livre installée sur la Place de Malagny permettra de faire écho à celle proposée dans le secteur de la Pépinière en dynamisant cette place tout en proposant une activité culturelle.

Préavis n° : 75/2020 Montant : CHF (TTC) 400'000.00

Préavis municipal n°75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit.

<b>Estimation des charges de fonctionnement annuelles</b>				<b>CHF</b>
- Charges financières : 1.0% par an :				4'000.00
- Amortissement: linéaire sur 30 ans :				13'333.00
- Amortissement équipement: linéaire sur 10 ans :				17'921.00
- Amortissement bâtiment, infrastructure et autre : linéaire sur 30 ans :				7'360.00
- Amortissement : par prélèvement sur le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 « Autres amortissements du patrimoine administratif ».				34'400.00
<b>Total annuel des charges</b>				<b>77'014.00</b>
<b>Situation financière</b>				<b>CHF</b>
<b>Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements</b>				<b>128'000'000.00</b>
<b>Cautionnements engagés à ce jour</b>				<b>8'582'180.85</b>
<b>Endettement à ce jour</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2019</b>	<b>10.06.2020</b>	
<b>Endettement au bilan</b>				
Engagements courants	2'192'227.48	2'925'732.14	893'025.51	
Passifs transitoires	10'390'789.07	8'551'217.28	7'708'298.21	
Emprunts à court et long terme	57'155'000.00	56'595'000.00	57'580'000.00	
<b>Total endettement au bilan</b>	<b>69'738'016.55</b>	<b>68'071'949.42</b>	<b>66'181'323.72</b>	
<b>Engagements hors bilan</b>				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier)				50'998'201.07
Travaux facturés et payés à ce jour				-26'518'821.46
<b>Total engagements hors bilan</b>				<b>24'479'379.61</b>
<b>Total endettement brut</b>				<b>90'660'703.33</b>
<b>Disponibilités de la bourse à ce jour</b>				<b>8'987'807.66</b>
<b>Solde disponible à ce jour</b>				<b>37'744'923.48</b>
<b>Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours</b>				
Préavis municipal n° 69 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'étude de pro-jet d'installations photovoltaïques sur six sites communaux.				63'000.00
Préavis municipal n° 70 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025.				3'208'050.00
Préavis municipal n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie.				5'080'000.00
Préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant.				405'000.00
Préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n°563 et des deux bâtiments qui y sont érigés (WWF).				17'044'000.00
Préavis municipal n° 76 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2020				108'937.00
<b>Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours</b>				<b>25'908'987.00</b>